

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
de produits originaires de pays tiers**

2007/39. A compter du 29 juillet 2007, en application du règlement (CE) n° 880/2007 (JOUE L 194/07), un contingent tarifaire à droit réduit (7%) est ouvert à l'importation sur le territoire communautaire des préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux relevant des codes NC 2309.90.31, 2309.90.41, 2309.90.51, 2309.90.95 et 2309.90.99 originaires de tous pays tiers.

Ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année pour un volume annuel de 2 700 tonnes, ce contingent est géré par les services de la Commission sous le numéro d'ordre 09.0070 suivant l'ordre chronologique des dates d'enregistrement des déclarations en douane (méthode dite du au fur et à mesure).

Le bureau E4 de la Direction générale des douanes et droits indirects assure son suivi.